

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Décret no 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité
dans les immeubles à usage d'habitation

Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation
intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
Norme XP C 16-600 de février 2011

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : **PYRENEES ATLANTIQUES**
Commune : **LARUNS (64440)**
Adresse : **ESPALUNGUE**
Lieu-dit / immeuble :

Type d'immeuble :

Appartement

Maison individuelle

Propriété de : **Indivision FLADENMULLER**
11 Rue Sainte Claire
76000 ROUEN

Réf. Cadastre : **AN 6-7-8-9**

▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :

N° de Lot :

Année de construction : NC

Année de l'installation : **NC**

Distributeur d'électricité : **EDF**

Rapport n° : **FLADENMULLER 18148 18.12.12 ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : **Indivision FLADENMULLER**

Adresse : **11 Rue Sainte Claire**
76000 ROUEN

▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ Identité de l'opérateur :

Nom : **LIBOUTET**

Prénom : **Pierre**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **CABINET BARRERE**

Adresse : **8 bis Avenue Lasbordes**
64420 SOUMOULOU

N° Siret : **479 259 400 000 22**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**

N° de police : **103.529.535** date de validité : **31/12/2012**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **I.CERT** le **02/03/2009**

N° de certification : **N°CPDI 0068 Version 03**

D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Les anomalies constatées concernent :

- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- La piscine privée.

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

Constatations diverses :

➤ Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 a)	Présence d'une prise de terre.	Non visible, non accessible.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié.	Non visible, non accessible.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment.	Non visible, non accessible.
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés.	Non visible, non accessible.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection.	Non visible, non accessible.

(1) Références des numéros d'article selon norme XP C 16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés » ;
- « L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite » ;
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

➤ Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

- Il a été repéré des points d'éclairage situés au plafond, munis de dispositifs de connexion (bornes, type « dominos », etc.) ou douilles et en attente de raccordement d'un luminaire

Autres constatations

- Non visible, non accessible.

F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)	
			N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.2.3.1 h)	Le (les) dispositif(s) de protection différentielle ne fonctionne (fonctionnent) pas pour son seuil de déclenchement.			Faire vérifier la prise de terre.
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.			Faire vérifier la prise de terre.
B.3.3.4 a)	La connexion à la liaison équipotentielle principale de certaines canalisations métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central et de conditionnement, n'est pas visible.	Ensemble des pièces		Relier tous les éléments conducteurs à la liaison équipotentielle principale

B.3.3.6 a)	Des circuits ne comportent pas de conducteur de protection relié à la terre.	Ensemble des pièces	Les circuits de l'ensemble des luminaires ne comportent pas de conducteurs de protection (fils de terre), ou, s'ils sont présents, ils n'équipent pas les luminaires. De même, certaines prises de courant ne sont pas raccordées à la terre, soit par conception (2 fils, sans broche de terre), soit elles sont équipées d'une broche, mais la connexion à la terre n'est pas effective. La présence d'un ou plusieurs dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité (30mA), correspond à une mesure compensatoire qui permet de pallier l'absence de ces conducteurs de terre.
B.3.3.7 a)	Les conduits métalliques en montage apparent, comportant des conducteurs, ne sont pas reliés à la terre.	Ensemble des pièces	Relier à la terre les conduits métalliques, en montage apparent, comportant des conducteurs.
B.3.3.7 c)	Les circuits dont les conducteurs empruntent des conduits métalliques noyés ne sont pas protégés par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Palier n°1	Un ou plusieurs dispositifs différentiels à haute sensibilité doivent être mis en oeuvre, à titre de mesure compensatoire (disjoncteur différentiel de 30mA), afin de pallier l'absence de mise à la terre des circuits constitués de conducteurs empruntant des conduits métalliques noyés.
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques.	Salle de bain (1er)	Prévoir d'installer une liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments métalliques entre eux, qu'il conviendra de brancher sur le conducteur de terre.
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle de bain (1er)	Prévoir de faire mettre en conformité les appareillages électriques de la salle de bains, en fonction des volumes ou zones de sécurité. Les appareillages de type prises, interrupteurs et luminaires doivent être situés hors des volumes de sécurité spécifiques aux salles de bains, sauf à installer des matériels adaptés, accompagnés d'un disjoncteur différentiel de 30 mA.
B.7.3 a)	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées.	Ensemble des pièces	Les dispositifs de connexion (bornes, type "dominos", etc.) doivent être placés dans des boîtes de connexion équipées de leur capot d'obturation.
B.7.3 c1)	Des conducteurs isolés ne sont pas placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante jusqu'à leur pénétration dans le matériel électrique qu'ils alimentent.	Ensemble des pièces	Conformément à la norme ces conducteurs doivent être placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante, jusqu'à leur pénétration dans l'appareillage, boîte de connexion, tableaux électrique...
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte des connexions dont les parties actives nues sous tension sont accessibles.	Ensemble des pièces	Il s'agit des conducteurs destinés à alimenter les points lumineux visibles au plafond ou en appliques. Conformément à la norme ces conducteurs ne doivent pas être apparents et les connexions doivent être réalisées dans des boîtes de connexion normalisées. (Boitiers DCL)

B.8.3 a)	L'installation comporte des matériels électriques vétustes.	Ensemble des pièces	Il s'agit des prises de courant ou des interrupteurs comportant un système de protection par fusible intégré, des fusibles à broches, des éléments métalliques contenant des conducteurs (conduits, boîtes de connexion) etc, et, plus généralement de tout matériel ancien devenu obsolète. Ces matériels sont considérés comme vétuste en raison de leur usure due au vieillissement de leurs constituants.
----------	---	---------------------	---

- (1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme XP C 16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

G INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a)	Au moins un circuit terminal de l'installation électrique n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **18/12/2012**

Date de fin de validité : **18/12/2015**

Etat rédigé à **SOUMOULOU** Le **19/12/2012**

Nom : **LIBOUTET** Prénom : **Pierre**

Signature de l'opérateur :

I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
B2	<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
B3	<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
B4	<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
B5	<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
B6	<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
B7	<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
B8	<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant.</p> <p>Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
B9	<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
B10	<p>Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

J **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Correspondance avec le groupe d'anomalies (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, imprudence ou défaut d'entretien...).</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

ANNEXE 1 – OBSERVATIONS

LISTE DES POINTS DE CONTROLES NON VERIFIABLES

N° article (1)	Libellé du point de contrôle	Localisation	Observation(s)
B.3.3.1 a)	Présence d'une prise de terre.	Ensemble des pièces	Non visible, non accessible.
B.3.3.1 b)	Élément constituant la prise de terre approprié.	Ensemble des pièces	Non visible, non accessible.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment.	Ensemble des pièces	Non visible, non accessible.
B.3.3.6 b)	Éléments constituant les conducteurs de protection appropriés.	Ensemble des pièces	Non visible, non accessible.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection.	Ensemble des pièces	Non visible, non accessible.

(1) Référence selon la norme XP C 16-600

LISTE DES ANOMALIES COMPENSEES

Néant

ANNEXE 2 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a)



Description : Des circuits ne comportent pas de conducteur de protection relié à la terre.

Observation(s) Les circuits de l'ensemble des luminaires ne comportent pas de conducteurs de protection (fils de terre), ou, s'ils sont présents, ils n'équipent pas les luminaires. De même, certaines prises de courant ne sont pas raccordées à la terre, soit par conception (2 fils, sans broche de terre), soit elles sont équipées d'une broche, mais la connexion à la terre n'est pas effective. La présence d'un ou plusieurs dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité (30mA), correspond à une mesure compensatoire qui permet de pallier l'absence de ces conducteurs de terre.

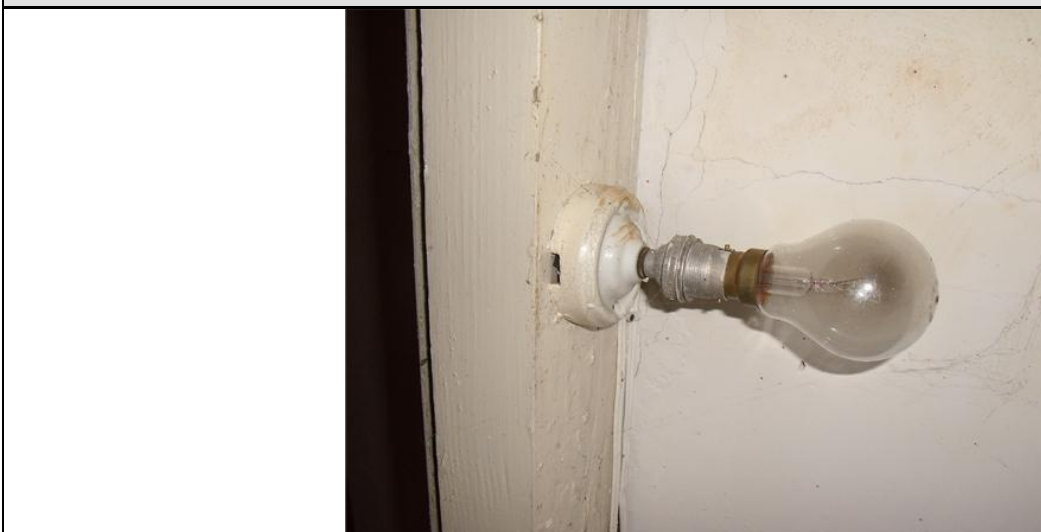
Point de contrôle N° B.7.3 c1)



Description : Des conducteurs isolés ne sont pas placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante jusqu'à leur pénétration dans le matériel électrique qu'ils alimentent.

Observation(s) Conformément à la norme ces conducteurs doivent être placés dans des conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante, jusqu'à leur pénétration dans l'appareillage, boîte de connexion, tableaux électrique...

Point de contrôle N° B.7.3 d)



Description : L'installation électrique comporte des connexions dont les parties actives nues sous tension sont accessibles.

Observation(s) Il s'agit des conducteurs destinés à alimenter les points lumineux visibles au plafond ou en appliques. Conformément à la norme ces conducteurs ne doivent pas être apparents et les connexions doivent être réalisées dans des boîtes de connexion normalisées. (Boitiers DCL)

Point de contrôle N° B.8.3 a)



Description : L'installation comporte des matériels électriques vétustes.

Observation(s) Il s'agit des prises de courant ou des interrupteurs comportant un système de protection par fusible intégré, des fusibles à broches, des éléments métalliques contenant des conducteurs (conduits, boîtes de connexion) etc, et, plus généralement de tout matériel ancien devenu obsolète. Ces matériels sont considérés comme vétuste en raison de leur usure due au vieillissement de leurs constituants.

ANNEXE 3 – GRILLE DE CONTROLE
(Norme XP C 16 - 600)

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B1		Appareil général de commande et de protection				
	B.1.3 a)	Présence	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 b)	Placé à l'intérieur de la partie privative du logement	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 d)	Interrupteur ou disjoncteur	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 e)	Uniquement à commande manuelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 f)	Coupure simultanée et omnipolaire	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 g)	Placé à une hauteur ≤ 1,80 m du sol fini (hauteur supérieure admise si marches ou estrade)	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 h)	Placé en un endroit dont l'accès ne se fait pas par une trappe incluant ou non un escalier escamotable	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 i)	Accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 j)	Non placé sous un point d'eau ou au-dessus de feux ou plaques de cuisson	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.1.3 k)	Vide				
	B.1.3 l)	Il n'y a qu'un seul conducteur dans une même borne du dispositif assurant la coupure d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>			
B2		Dispositifs de protection différentielle (DDR)	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.2.3.1 a)	Présence	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.1 b)	Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité)	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.1 d)	Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.1 e)	Vide				
	B.2.3.1 f)	Courant différentiel assigné (sensibilité) au plus égal à 650 mA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.1 g)	Vide				
	B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.2.3.2 a)	Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation				<input checked="" type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B3		Prise de terre et installation de mise à la terre				
	B.3.3.1 a)	Présence d'une prise de terre			<input checked="" type="checkbox"/>	
	B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié			<input checked="" type="checkbox"/>	
	B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment			<input checked="" type="checkbox"/>	
	B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.1 e)	Alors qu'une étiquette mentionne l'absence de prise de terre dans l'immeuble collectif, l'ensemble de l'installation est protégé par au moins un dispositif différentiel 30 mA et il existe une liaison équipotentielle supplémentaire en cuisine.				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.4 a)	Connexions visibles des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.4 c)	Continuité satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.5 a)	Présence d'un conducteur principal de protection	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.5 b)	Section satisfaisante du conducteur principal de protection	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.5 c)	Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.6 a)	Tout circuit équipé d'un conducteur de protection		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.6 b)	Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés			<input checked="" type="checkbox"/>	
	B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection			<input checked="" type="checkbox"/>	
	B.3.3.6 d)	Vide				
	B.3.3.6 e)	Vide				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B3 (suite)		Prise de terre et installation de mise à la terre				
	B.3.3.6 f)	Vide				
	B.3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de conducteur de protection dans les circuits		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.7 a)	Conduits métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, reliés à la terre		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.7 b)	Absence de conduits métalliques en montage apparent dans les locaux contenant une baignoire ou une douche	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.7 c)	Protection par dispositif différentiel ≤ 30 mA des circuits constitués de conducteurs placés dans des conduits métalliques noyés		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.7.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des conduits métalliques en montage apparent contenant des conducteurs		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.3.3.8 a)	Huisseries métalliques contenant des conducteurs ou sur lesquelles sont fixés des appareillages, reliées à la terre				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.8 b)	Absence de conducteurs cheminant dans les huisseries métalliques ou d'appareillage fixé ou encastré sur ou dans les huisseries métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.8.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des huisseries métalliques contenant des conducteurs ou sur lesquelles sont fixées de l'appareillage				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.9 a)	Absence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent dans les locaux contenant une baignoire ou une douche	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.3.3.9 b)	Boîtes de connexion métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, reliées à la terre				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.9.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des boîtes de connexion métalliques empruntées par des conducteurs ou câbles				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.10 a)	Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.3.3.10 b)	Vide				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B4		Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit				
	B.4.3 a1)	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 b)	Le type de fusible est d'un modèle autorisé. Le type de disjoncteur, protégeant les circuits terminaux, n'est pas réglable en courant.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 c)	Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 d)	Vide				
	B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 f1)	Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 f2)	La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 g)	Aucun tableau placé au-dessous d'un point d'eau, audessus de feux ou plaques de cuisson.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 h)	Aucun point de connexion de conducteur ou d'appareillage ne présente de trace d'échauffement.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.4.3 i)	Courant assigné (calibre) de l'interrupteur assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.4.3 j)	Courant assigné (calibre) des interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement adapté				<input checked="" type="checkbox"/>
B5		Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.5.3 a)	Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.5.3 c)	Vide				
	B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire sur les éléments conducteurs et masses				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.5.3.1	Mesure compensatoire à B.5.3 a) correctement mise en oeuvre				<input checked="" type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B6		Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche				
	B.6.3.1 a)	Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.6.3.1 b)	Vide				
	B.6.3.1 c)	Matériel placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil				<input checked="" type="checkbox"/>
B7		Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.7.3 a)	Enveloppe des matériels électriques en place et non détériorée		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.7.3 b)	Isolant des conducteurs en bon état	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.7.3 c1)	Conducteurs protégés mécaniquement par conduits, goulottes, plinthes		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.7.3 c2)	Conducteurs nus ou parties actives accessibles alimentés sous une tension < 25 V a.c. ou ≤ 60 V d.c. et à partir d'une source TBTS				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.7.3 d)	Aucune connexion présentant des parties nues sous tension.		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.7.3 e)	Aucun dispositif de protection présentant des parties actives nues sous tension.	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.7.3 f)	L'installation électrique en amont du disjoncteur de branchement située dans la partie privative (y compris les bornes amont du disjoncteur) ne présente aucun risque de contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>			
B8		Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.8.3 a)	Absence de matériel électrique vétuste		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.8.3 b)	Absence de matériel électrique inadapté à l'usage	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.8.3 c)	Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif	<input checked="" type="checkbox"/>			
	B.8.3 d)	Absence de conducteur actif dont le diamètre est inférieure à 12/10 mm (1,13 mm ²)	<input checked="" type="checkbox"/>			

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B9		Appareils d'utilisation situés dans des parties privatives alimentés depuis les parties communes - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes alimentés depuis les parties privatives				
	B.9.3.1 a) Et B.9.3.1 b)	Installation électrique issue des parties communes, alimentant des matériels d'utilisation placés dans la partie privative, mise en œuvre correctement				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.9.3.2 a)	Installation électrique issue de la partie privative, alimentant des matériels d'utilisation placés dans les parties communes, mise en œuvre correctement				<input checked="" type="checkbox"/>
B10		Installation et équipement électrique de la piscine privée	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.10.3 a)	Piscine privée : l'installation et/ou les équipements électriques répond (ent) aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes)				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.10.3 b)	Dans les volumes 0, 1 ou 2, les canalisations ne comportent pas de revêtement métallique ou sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.10.3 c)	Les matériels spécialement utilisés pour les piscines, disposés dans un local, sont correctement installés				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.10.3 d)	Les matériels basse tension spécialement prévus pour être installés dans un volume 1 sont correctement installés				<input checked="" type="checkbox"/>
	B.10.3 e)	La continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, est satisfaisante (résistance inférieure à 2 ohms).				<input checked="" type="checkbox"/>
B11		Autres vérifications recommandées (informatives)	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B.11 a)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA		<input checked="" type="checkbox"/>		
	B.11 b)	Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur		<input checked="" type="checkbox"/>		